



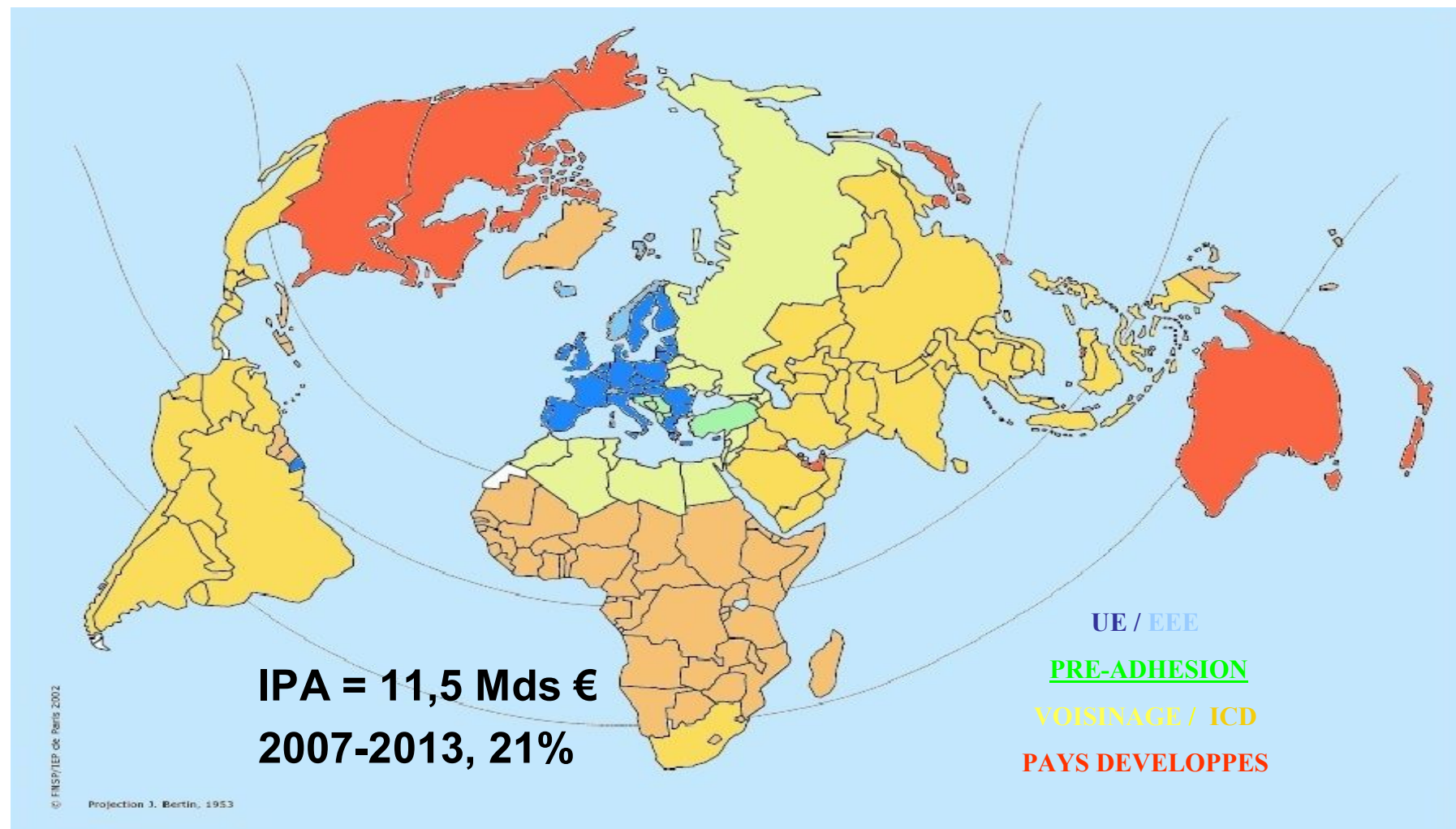
Le processus d'adhésion à l'UE de la République de Macédoine et l'instrument de préadhésion IPA

Rémy Privat - Vendredi 26 novembre 2010

Skopje, Conférence "Protection et Attractivité des Centres Anciens"

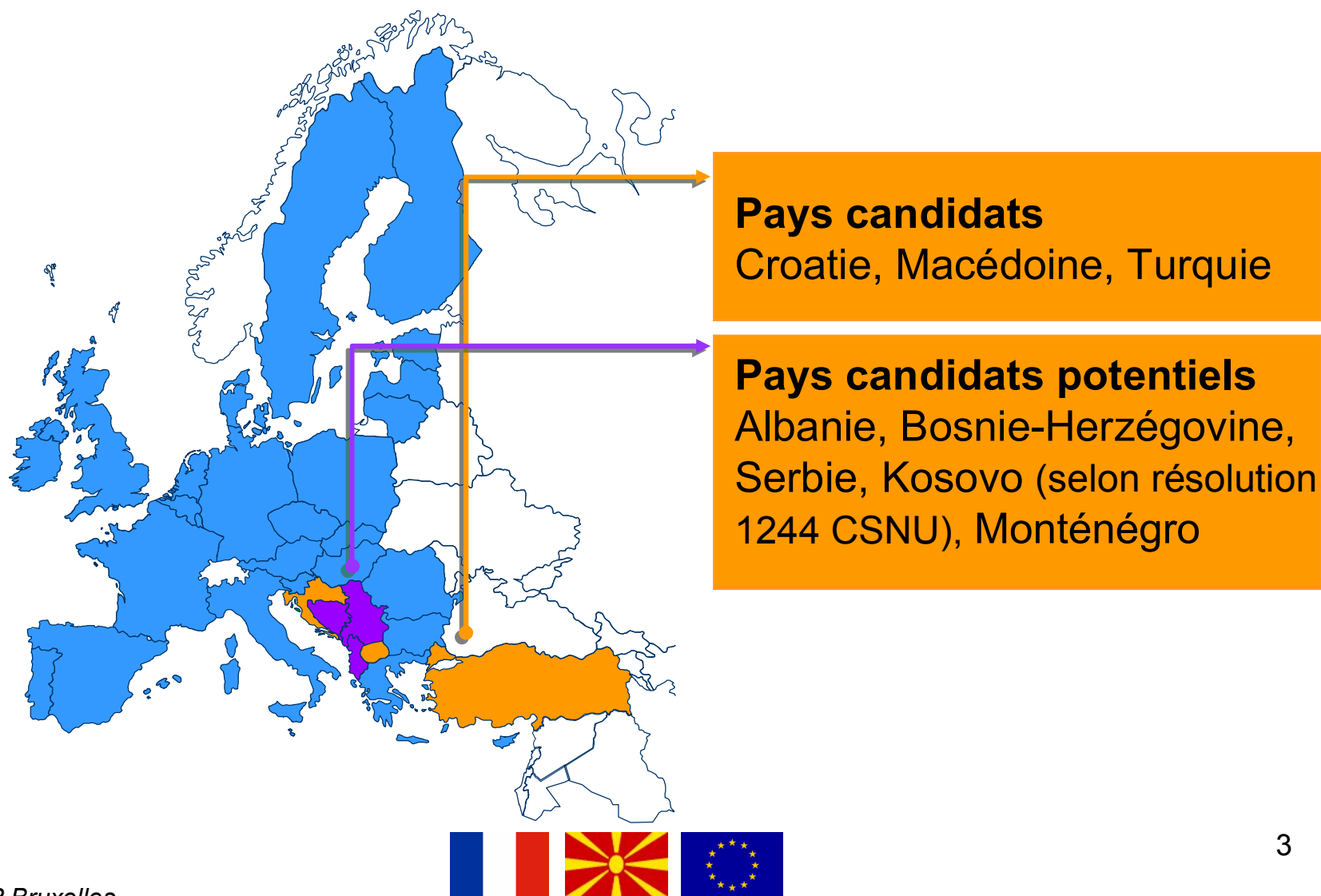
Les programmes d'aide extérieure de l'UE

Une répartition géographique



ICD :instrument financier de coopération 2
au développement

Les pays sur la route de l'adhésion



Les conditions de l'adhésion (Copenhague 1993)

Article 49 du traité sur l'UE : Tout État européen qui respecte les valeurs visées à l'**article 2** et s'engage à les promouvoir peut demander à devenir membre de l'Union.

Article 2 : L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'Etat de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris le droit des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux Etats membres.

1) Critères politiques

Stabilité des institutions garantissant la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'homme, le respect et la protection des minorités.

2) Critères économiques

Une économie de marché viable et capable de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union

3) Adoption et application de l'acquis communautaire

Capacité d'absorption de l'UE, logique de résultats



Etat d'avancement

Turquie : Ouverture des négociations d'adhésion le 3 octobre 2005

Croatie : Ouverture des négociations d'adhésion le 3 octobre 2005

Macédoine : Statut de candidat depuis le Conseil européen de décembre 2005. Recommandation de la CE d'ouverture des négociations d'adhésion (oct. 2009, nov. 2010)

Albanie	Accord de Stabilisation et d'Association (ASA) signé en juin 2006. Candidature remise le 28/04/2009 et transmise le 16/11/2009
Bosnie-Herzégovine	ASA signé en juin 2008.
Kosovo sous UNSCR 1244	Statut futur en discussions dans le cadre des NU
Monténégro	ASA signé en octobre 2007. Candidature remise le 15/12/2008 et transmise le 23/04/2009. Recommandations positives de la CE pour l'obtention du statut de pays candidat (09/11/2010).
Serbie	ASA paraphé mais mise en œuvre conditionnée à la pleine coopération avec le TPIY. Candidature remise le 22/12/2009.
Islande	Candidature remise le 23/07/2009 et transmise à la Commission le 27/07/2009

Assistance financière de 11,5 Md€ sur 7 ans dans le cadre de l'IPA (art. 4)



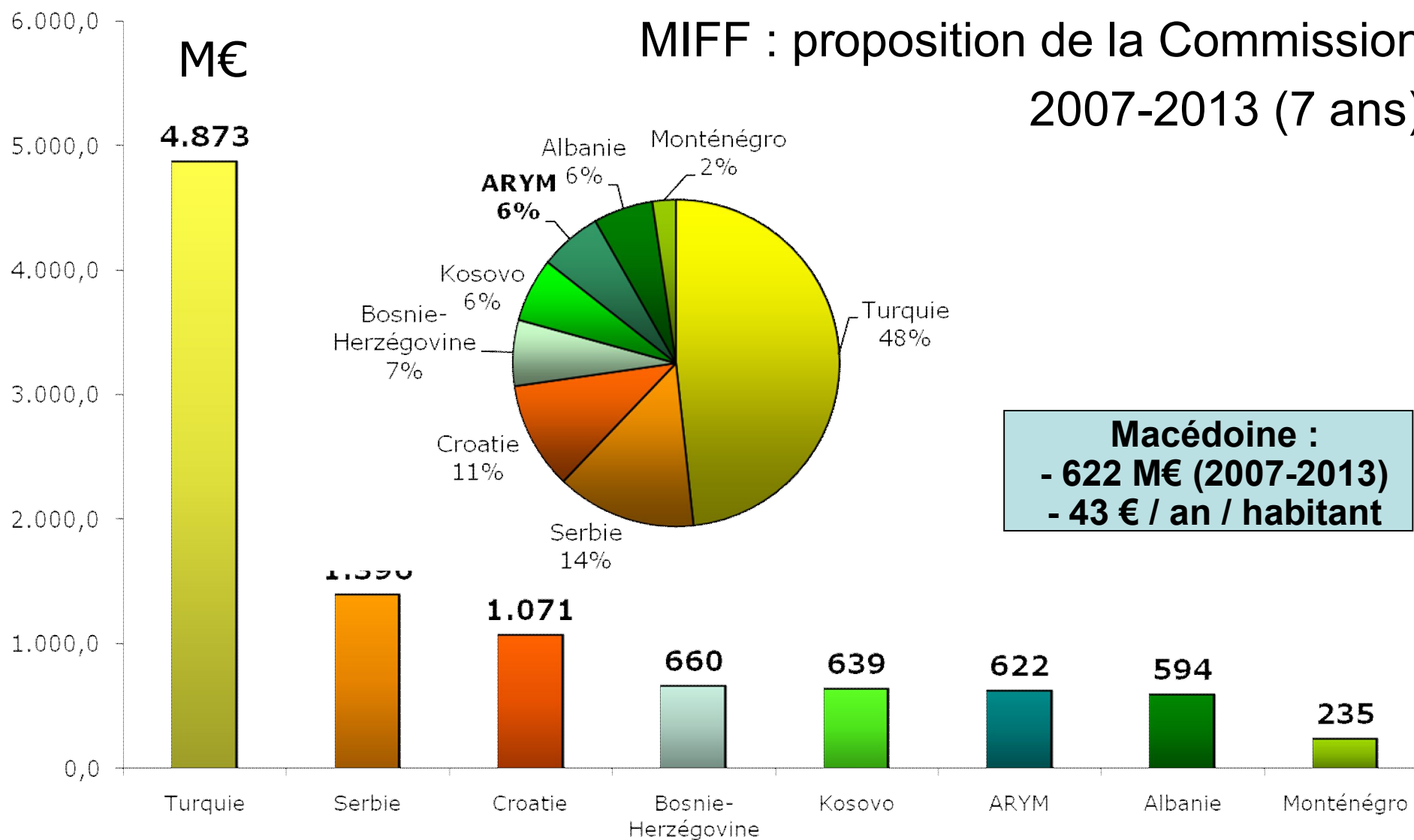
L'instrument de préadhésion

- IPA remplace depuis le 1^{er} janvier 2007 :
 - PHARE
 - ISPA
 - SAPARD
 - programme d'aide de préadhésion de la Turquie
 - CARDS
- Règlement cadre du Conseil (CE) 1085/2006 du 17/07/06
Article 1 : « La Communauté aide les pays mentionnés aux annexes I et II à **s'aligner progressivement** sur les normes et politiques de l'Union européenne, y compris, le cas échéant, l'acquis communautaire, en vue de leur adhésion. »
- Dons non remboursables / cofinancement national de 15% pour les investissements



IPA : programmation financière

MIFF : proposition de la Commission
2007-2013 (7 ans)



IPA : contenu de l'aide

5 composantes pour soutenir le processus d'adhésion

- **Composante 1** : Aide à la transition et renforcement des capacités administratives
 - exigences politiques (réforme justice, police etc.)
 - exigences socioéconomiques (développement secteur privé...)
 - reprise de l'acquis communautaire (normes européennes)

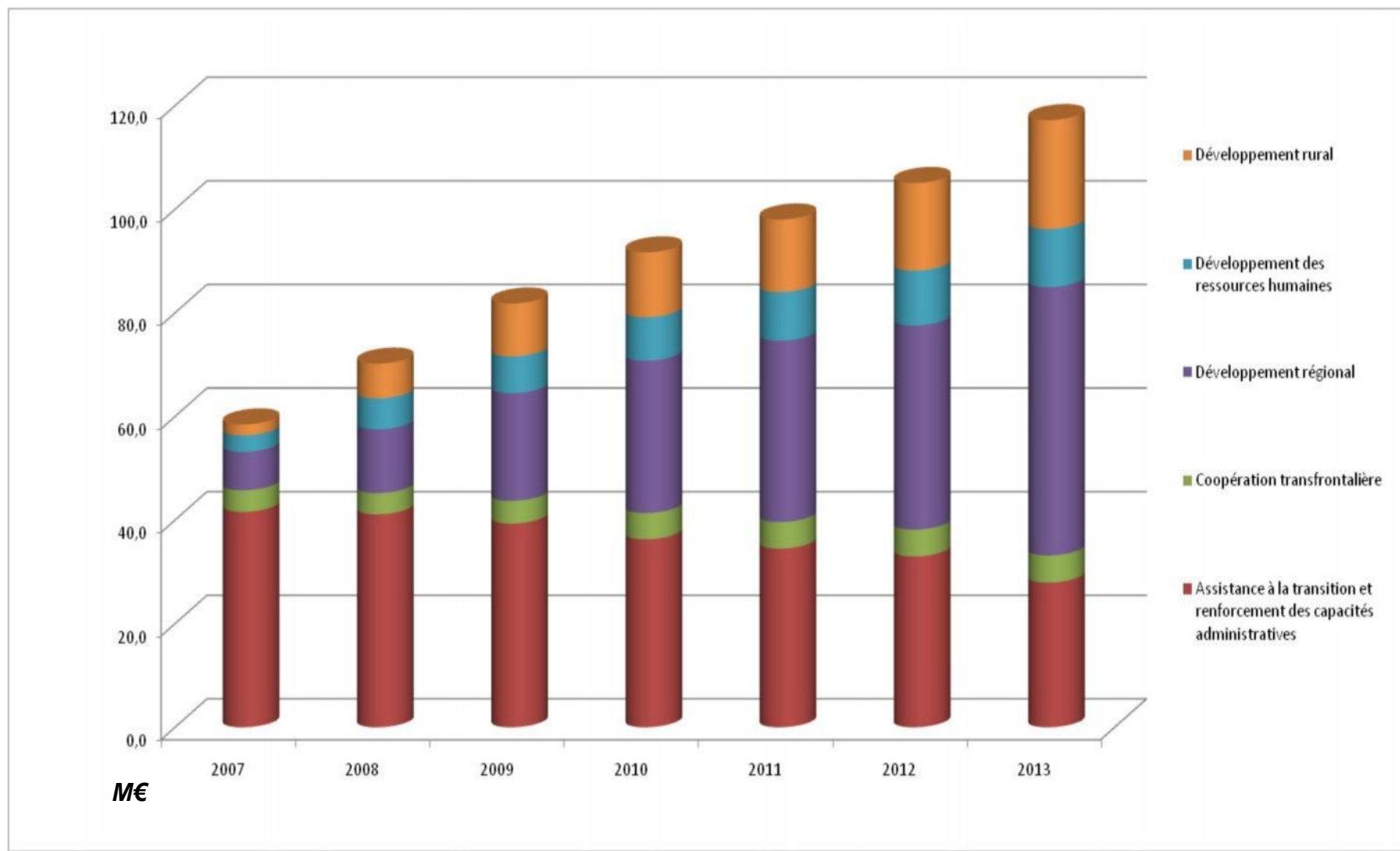
Critères de Copenhague
- **Composante 2 : Coopération transfrontalière**
 - **frontière entre pays IPA**
 - **frontière entre Etat membre et pays IPA**
 - **frontière IPA / voisinage**

*Gestion des fonds structurels
Financement des grands projets*
- **Composante 3** : Développement régional
 - transport
 - environnement
 - compétitivité des territoires
- **Composante 4** : Développement des ressources humaines
 - emploi
 - éducation et formation
- **Composante 5** : Développement rural
 - investissements dans la production agricole
 - diversification des activités économiques des zones rurales

Préparation de la PAC



Programmation 2007 - 2013 : ARYM



Composante 1

Composante 1 : Aide à la Transition et Renforcement Institutionnel

- Programmes annuels
- Programmes nationaux et multi bénéficiaires
- Elaboration conjointe par la DG Elargissement et le pays bénéficiaire
 - En lien avec les critères de Copenhague : exigences politiques, socioéconomiques, reprise acquis
 - Consultations locales des EM
- Validation par le comité IPA à Bruxelles
 - Commission + Etats membres
- Mise en oeuvre par : DCE ; pays bénéficiaire ; organismes internationaux ; agences de développement des Etats membres
 - Marchés de services, de fournitures, de travaux ; jumelages ; appels à propositions ; subventions



Composante 2

Composante 2 : Coopération Transfrontalière

- Programmes pluriannuels
- Objectif de créer des relations de « **bon voisinage** » par la mise en oeuvre de projets communs transfrontaliers
- Elaboration conjointe par DG Elargissement, DG Politique Régionale et pays bénéficiaires
- Validation par le comité IPA à Bruxelles
Commission + Etats membres
- Mise en oeuvre : fonction du contexte local - création de secrétariats mixtes
Principalement **par appels à propositions** (cofinancement 85%)
Possibilité d'avoir **un partenaire « associé » d'un Etat Membre**



Composante 2

Composante 2 : 4 programmes de coopération transfrontalière (2007-2010)

- **Bulgarie : 7,8 M€ (dont 6,6 M€ IPA+FEDER)**
 - ✓ Développement économique et cohésion sociale : amélioration des conditions pour les entreprises, R&D, regroupement d'entreprises
 - ✓ Amélioration qualité de vie : protection et administration des ressources naturelles et culturelles
- **Grèce : 12 M€ (dont 5,5 M€ FEDER et 3,6 M€ IPA)**
 - ✓ Appui au développement économique transfrontalier : promotion entrepreneuriat, ressources humaines, tourisme durable, et protection de la santé publique
 - ✓ Valorisation ressources environnementales et patrimoine culturel
 - ✓ Assistance technique
- **Albanie : 8,15 M€ (dont 6,9 M€ IPA)**
 - ✓ Développement économique, social et environnemental : tourisme, environnement, culture
 - ✓ Assistance technique
- **Kosovo : Programme opérationnel en cours d'examen par la CE**



Composante 2

Composante 2 : Coopération Transfrontalière & Promotion du Patrimoine Culturel

CBC Macédoine – Albanie

- ✓ Mesure 1.3 : **Cohésion sociale et échanges culturels**, via les échanges interpersonnels et les échanges entre institutions
- ✓ L'une des priorités : **la valorisation du patrimoine historique et culturel**
- ✓ **Opérations éligibles (liste indicative)**
 - ✓ Soutien à des événements et activités culturels conjoints, et à des projets conjoints destinés à promouvoir et protéger le patrimoine culturel et historique
- ✓ **Bénéficiaires (liste non exclusive)**
 - ✓ Autorités locales et régionales
 - ✓ Agences nationales et régionales, institutions culturelles
 - ✓ Associations et fondations à but non lucratif
 - ✓ Chambres de commerce et d'Industrie, entreprises publiques
- ✓ **Critères de sélection des projets (actions éligibles)**
 - ✓ Associer des partenaires des deux côtés de la frontière
 - ✓ Etablir et renforcer des contacts et des liens entre les communautés locales, institutions / organisations de l'aire de programmation
 - ✓ Encourager la participation des femmes et groupes marginalisés
 - ✓ Respecter les critères de développement durable



Composante 2

Composante 2 : Coopération Transfrontalière & Promotion du Patrimoine Culturel

CBC Macédoine – Bulgarie

- ✓ Priorité de l’Axe 2 : amélioration de la qualité de vie
- ✓ **Sphères d’intervention** : utilisation d’éco-ressources et de **ressources culturelles**
- ✓ **Liste indicative d’activités éligibles**
 - ✓ Mise en place de réseaux d’information pour la promotion du patrimoine culturel commun de la région
 - ✓ Développement et construction de petites infrastructures liées à des sites culturels
 - ✓ Echanges de bonnes pratiques et de savoir-faire dans le domaine de la valorisation et de la préservation du patrimoine, la promotion de sites culturels et leur transformation en sites touristiques
 - ✓ Elaboration de modèles de gestion de sites culturels
 - ✓ Activités visant à réduire et éviter les effets négatifs de l’économie sur l’authenticité du patrimoine historique
- ✓ **Bénéficiaires**
 - ✓ Autorités locales et régionales
 - ✓ Structures régionales d’administrations centrales
 - ✓ Associations
 - ✓ Parcs naturels



Composante 2

Composante 2 : Coopération Transfrontalière & Promotion du Patrimoine Culturel CBC Macédoine - Grèce

- ✓ Priorité de l'axe 2 : Amélioration des ressources environnementales et du patrimoine historique de l'aire de programmation
- ✓ **Mesure 2.2 : Promouvoir et protéger le patrimoine naturel et culturel de la région**
 - ✓ **Liste indicative d'activités :**
 - ✓ Promotion et amélioration du patrimoine naturel et culturel, notamment les monuments religieux, les bâtiments traditionnels et classés, les sites historiques et archéologiques
 - ✓ Promotion de l'architecture locale
 - ✓ **Liste indicative de bénéficiaires :** essentiellement publics ou organismes mandatés à but non lucratif :
 - ✓ Chambres de Commerce et d'Industrie,
 - ✓ Collectivités locales et organismes publics mandatés,
 - ✓ Ministères et organismes publics à compétences régionales,
 - ✓ Entreprises publiques, instituts dans les domaines de l'éducation et de la recherche, musées et instituts culturels,
 - ✓ Parcs naturels, organismes de gestion des zones protégées
 - ✓ Associations et autorités régionales



Composante 3

Composante 3 « Développement Régional »

- Programme opérationnel 2007-2009 de 78,4 M€ (dont 40,5 M€ fonds IPA)
- 4 axes prioritaires :
 - ✓ Achèvement autoroute corridor X (60,9 M€)
 - ✓ Etudes pour investissements infrastructures ferroviaires corridors X et VII et infrastructures routières corridor VIII (4,1 M€)
 - ✓ Amélioration infrastructures environnementales : eau et déchets (10,2 M€)
 - ✓ Assistance technique (3,2 M€)
- Autorités de mise en oeuvre
 - ✓ Ministère des transports et des communications
 - ✓ Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire
 - ✓ Supervision par le ministère des finances (« central financing and contracting unit »)



Composante 4

Composante 4 « Développement des Ressources Humaines »

- Programme opérationnel 2007-2009 de 19,2 M€ (dont 16,3 M€ fonds IPA)
- 4 axes prioritaires :
 - ✓ Attirer et retenir un plus grand nombre de personnes dans l'emploi (8,1 M€)
 - ✓ Investir dans le capital humain grâce à une meilleure éducation et formation (5,8 M€)
 - ✓ Promouvoir un marché du travail inclusif (3,8 M€)
 - ✓ Assistance technique (1,5 M€)
- Autorités de mise en oeuvre
 - ✓ Ministère du travail et de la politique sociale
 - ✓ Ministère de l'éducation et des sciences
 - ✓ Supervision par le ministère des finances (« central financing and contracting unit »)



Composante 5

Composante 5 « Programme National pour l'Agriculture et le Développement Rural »

- Plan d'action 2007 – 2011 de 112,5 M€ selon :
 - ✓ 45,5 M€ fonds IPA
 - ✓ 14,9 M€ fonds publics
 - ✓ 52,1 M€ d'appui du secteur privé
- 4 axes :
 - ✓ Améliorer l'efficacité de la production et la mise aux normes UE (90,1 M€)
 - ✓ Préparation à la mise en oeuvre des mesures agro-environnementales (1,8 M€)
 - ✓ Développement de l'économie rurale (18,4 M€)
 - ✓ Assistance technique (2,2 M€)
- Autorités de mise en oeuvre
 - ✓ Ministère de l'agriculture, des forêts et de la gestion de l'eau
 - ✓ Agence spécifique IPARD
 - ✓ Supervision par le ministère des finances



Les principaux sites Internet

DG Elargissement

<http://ec.europa.eu/enlargement/>

Programmes IPA - FYROM

http://ec.europa.eu/enlargement/candidate-countries/the_former_yugoslav_republic_of_macedonia/index_en.htm

Office de coopération EuropeAid

http://ec.europa.eu/comm/dgs/europeaid/index_fr.htm

Procédures contractuelles

http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/practical_guide/index_fr.htm

Appels d'offres

<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>

Annuaire (guide des services)

http://ec.europa.eu/staffdir/plsql/gsys_page.display_index?pLang=FR

Délégations

http://ec.europa.eu/comm/external_relations/delegations/intro/web.htm



- **Merci pour votre attention !**

Rémy Privat,

Conseiller auprès du vice Premier ministre en charge des affaires européennes, Macédoine

- Mail : rprivat@gmail.com ; remy.privat@sep.gov.mk
- Téléphone : 00 389 75 26 25 56

